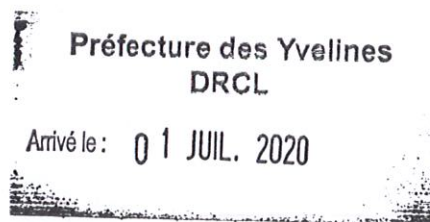


## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 12/06/20  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 12/06/20  
Affichage le : 26/06/20  
Transmission préfecture le : 26/06/20  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20200626-lmc1115425-BF-1-1  
Du : 26/06/20  
Délibération exécutoire le : 26/06/20

ANNULE ET REMPLACE  
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 26 juin 2020

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES  
COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET  
AFFECTATIONS DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE IFSY**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5886.1 du 25 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5932.1 du 28 juin 2019 adoptant le budget supplémentaire ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5980.1 du 22 novembre 2019 adoptant la décision modificative n°1 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-6050.1 du 20 décembre 2019 adoptant la décision modificative n°2 2019 ;

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'Institut de Formation des Yvelines (IFSY) présenté par Monsieur le Payeur Départemental;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE



**Article 1 :** Le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY) présentés par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

**Article 2 :** Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de l'IFSY sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

	<b>Résultats IFSY</b>
<b>Fonctionnement :</b>	
<hr/>	
<b>Dépenses :</b>	
<hr/>	
Prévus : €	1 741 870,14
Réalisé : €	1 416 051,31
Reste à réaliser : €	-
<hr/>	
<b>Recettes :</b>	
<hr/>	
Prévus : €	1 741 870,14
Réalisé : €	1 396 972,98
Reste à réaliser : €	-
<hr/>	
<b>Investissement :</b>	
<hr/>	
<b>Dépenses :</b>	
<hr/>	
Prévus : €	308 478,54
Réalisé : €	17 678,00
Reste à réaliser : €	3 897,96
<hr/>	
<b>Recettes :</b>	
<hr/>	
Prévus : €	308 478,54
Réalisé : €	5 218,45
<i>Dont affectation</i>	-
Reste à réaliser : €	-
<hr/>	
<b>Résultats de l'exercice 2019</b>	
<hr/>	
Fonctionnement €	-19 078,33
Investissement €	-12 459,55
<hr/>	
<b>Résultats de l'exercice antérieur reporté</b>	
<hr/>	
Fonctionnement €	287 776,14
<hr/>	

---

Investissement €	17 592,40
------------------	-----------

---

**Résultats de clôture de l'exercice 2019**

---

Fonctionnement €	268 697,81
------------------	------------

---

Investissement €	5 132,85
------------------	----------

---

**Résultat d'exécution de l'exercice  
2019**

**273 830,66**

Solde des restes à réaliser en investissement €

-

-3 897,96

**Résultats définitifs 2019**

**269 932,70**

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

### COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE IFSY

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Janick Géhin, Guy Muller.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capioux, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Michel Laugier à Laurence Trochu.

